

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022 – 249

Objet : Réglementation temporaire de la circulation, route du Bois

Nous, Maire de la Commune,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant la tenue de l'opération « Nettoyons Chicheboville » organisée par l'école Vents et Marais de Moul-Chicheboville, le jeudi 22 septembre 2022 de 9 heures à 11 heures 30 ;

Vu la demande présentée par Madame la Directrice de l'école Vents et Marais de Moul-Chicheboville afin d'interdire la circulation des véhicules dans la route du Bois, le jeudi 22 septembre 2022 entre 9 heures et 11 heures 30 environ ;

Arrêtons

Article I : La route du Bois sera interdite à la circulation des véhicules, le jeudi 22 septembre 2022 de 9 heures à 12 heures.

Article II : Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours, du service d'OTRI, des services techniques municipaux et des riverains de la rue.

Article III : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par les services techniques de la mairie de Moul-Chicheboville.

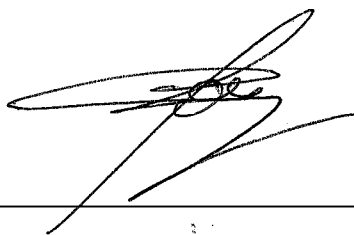
Article IV : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article V : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moul-Chicheboville
Monsieur le policier municipal de Moul-Chicheboville – Argences
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val ès dunes
- Monsieur le Président de O'Tri de Moul-Chicheboville
- Monsieur le premier Adjoint au Maire de Moul-Chicheboville en charge des travaux et de la voirie
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie de Moul-Chicheboville
Monsieur le Responsable des services techniques de la mairie de Moul-Chicheboville

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moul-Chicheboville, le 19 septembre 2022



Coralie ARRUEGO
Maire de Moul-Chicheboville